

Certifié exécutoire  
tenu de la réquisition en préfecture  
le 21/12/10 et de la publication  
le 21/12/10  
Le Maire

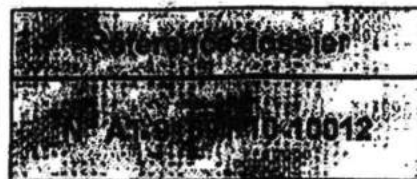
ARRÊTE autorisant des travaux au titre de  
l'accessibilité et de la sécurité des ERP  
n°2010/580 (série A)  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 20/10/2010

Complétée le

Par : SCI les Flamboyants rep. par Mme Sylvie  
MAVOULOUQUE  
Demeurant à : 2 place du Marché  
91330 YERRES  
Représenté par :  
Pour : aménagement d'un ERP  
Sur un terrain sis à : 3 Avenue DU MARECHAL JUIN  
Yerres



Le Maire,

Vu la demande susvisée ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis Favorable du service DDT - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 25/11/2010

Vu l'avis Favorable du service DIRECT. DEP. DES SERVICES INCENDIE ET SECOURS en date du 08/12/2010

ARRETE

**Article 1 :** La demande de travaux est ACCORDEE.

**Article 2 :** Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 17 décembre 2010



Le Député Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN,  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

091-219106911-20101217-2010-580b-AR

Date de signature : -

Date de réception : 21/12/2010